

L'an deux mille dix-sept, le 9 novembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (26) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Yves DENIS à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre CHEREAU à Jacky VIRLOUVET, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Jean-Paul BEAUDOUIN, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Claude JAUNAY.

Excusés :

Pierre BIHOREAU, Solange CARRE, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwenaël de SAGAZAN, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Nadine GRELET-CERTENAIS, Daniel LEGEAY, Christophe LIBERT, Denis TURIN, Jean-Louis YVERNAULT.

Assistaient également à la réunion :

Kévin Charlot, Mathilde Estadiou, Anaïs Le Roi, Delphine Massart, Alexandre Ménard, Paola Perseille, Amandine Pierriaud, Monique Rousseau, Sophie Rychlicki.
Benoît Bar, Claire Jousse.

Ordre du Jour

1 Délibérations

- 1.1 Tarif collectivités CEP
- 1.2 Ligne de trésorerie 2018
- 1.3 Convention ACTES
- 1.4 Avenant AURA 2017
- 1.5 Convention OTVL/PAH
- 1.6 Demande de subvention LEADER
- 1.7 Achat de véhicule TEPCV
- 1.8 MACS
- 1.9 PIG

Critères d'éligibilité au PIG « précarité énergétique »

Plan de financement envisagé :

2 Informations

- 2.1 Gestion du matériel culturel
- 2.2 Lancement de la campagne de mécénat pour le Voyage Numérique
- 2.3 Choix du prestataire informatique
- 2.4 Choix du prestataire Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la refonte du site
- 2.5 Lettre SCoT
- 2.6 Contrat de ruralité

3 Questions diverses : *Dates des prochaines réunions*

Monsieur le président sollicite un membre du comité syndical afin de d'assumer la fonction de secrétaire de séance, Madame Ghislaine Soyer est désignée secrétaire de séance.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2017 qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués, aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président propose au comité syndical d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Dossier LEADER Malices au Pays 2017 – modification d'un cofinanceur
- Recrutement d'un stagiaire pour le PAH en février 2018

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification ainsi apportée à l'ordre du jour ;

1 Délibérations

1.1 Tarif collectivités CEP

Collectivités souhaitant adhérer au 9/11/2017

| Nom de la commune | CdC | Nombre d'hab. | Coût du service/an | Coût arrondi | Coût/hab. |
|--------------------------|-----------------|---------------|--------------------|----------------|-----------|
| Courdemanche | Loir-Lucé-Bercé | 630 | 140,98 € | 141 € | 0,22 |
| Lavernat | Loir-Lucé-Bercé | 624 | 139,64 € | 140 € | 0,22 |
| Lhomme | Loir-Lucé-Bercé | 875 | 195,81 € | 196 € | 0,22 |
| Loir en Vallée | Loir-Lucé-Bercé | 2197 | 491,65 € | 492 € | 0,22 |
| Luceau | Loir-Lucé-Bercé | 1257 | 281,30 € | 281 € | 0,22 |
| Montval sur Loir | Loir-Lucé-Bercé | 6236 | 1 395,52 € | 1 396 € | 0,22 |
| Pruillé L'Eguillé | Loir-Lucé-Bercé | 815 | 182,38 € | 182 € | 0,22 |
| Crosnières | Pays Fléchois | 1042 | 233,18 € | 233 € | 0,22 |
| La Chapelle d'Aligné | Pays Fléchois | 1638 | 366,56 € | 367 € | 0,22 |
| Pays Fléchois | Pays Fléchois | Forfait | 1 000,00 € | 1 000 € | 5 jours |
| Villaines sous Malicorne | Pays Fléchois | 1033 | 231,17 € | 231 € | 0,22 |
| La Fontaine St Martin | Sud-Sarthe | 619 | 138,52 € | 139 € | 0,22 |
| Mansigné | Sud-Sarthe | 1615 | 361,41 € | 361 € | 0,22 |
| Mayet | Sud-Sarthe | 3195 | 714,99 € | 715 € | 0,22 |
| Pontvallain | Sud-Sarthe | 1763 | 394,53 € | 395 € | 0,22 |
| Requeil | Sud-Sarthe | 1213 | 271,45 € | 271 € | 0,22 |
| St Jean de la Motte | Sud-Sarthe | 909 | 203,42 € | 203 € | 0,22 |
| Vaas | Sud-Sarthe | 1529 | 342,17 € | 342 € | 0,22 |
| Yvré le Pôlin | Sud-Sarthe | 1771 | 396,32 € | 396 € | 0,22 |
| La Chapelle aux Choux | Sud Sarthe | 268 | 59,97 € | 60 € | 0,22 |
| TOTAL | | 28599 | 7 400,00 € | 7 400 € | |

Monsieur le Président propose au comité syndical de fixer le montant de la participation au service Conseil en Energie Partagé à 22 centimes par habitant pour les communes adhérentes et de fixer un forfait de 1 000€ pour cinq jours d'intervention dans les communautés de communes.

Le comité syndical souhaite qu'une délibération type soit transmise à chaque collectivité inscrite au programme.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le barème proposé pour l'utilisation du service « Conseil en Energie Partagé ».

1.2 Ligne de trésorerie 2018

La ligne de trésorerie arrivant à échéance au 15 décembre, 6 établissements bancaires ont été sollicités.

À ce jour 2 réponses nous sont parvenues, celle du Crédit Mutuel auprès duquel la ligne en cours a été souscrite et celle du Crédit agricole :

| Organisme | Montant | Durée | Taux | Sept.2017 -0,329% | Frais dossier | Commission engagement | Taux | Commission de non utilisation |
|------------------|----------------|--------------|-------------|-------------------------|----------------------|------------------------------|-------------|--------------------------------------|
| Crédit agricole | 250 000 | 1 an | 1,5 | EURIBOR 3 mois | | 1250 | 0,50% | |
| Crédit Mutuel | 250 000 | 1 an | 1 | neutralisation si <0 | 750 | | | |

Monsieur le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de conclure avec le Crédit Mutuel, qui présente l'offre la mieux-disante.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le président à signer la convention de crédit de trésorerie aux conditions énoncées avec le crédit Mutuel.

1.3 Convention ACTES

Suite au changement de nature juridique du Pays transformé en PETR, une nouvelle convention, avec les services de l'État pour la transmission dématérialisée des délibérations et du budget.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention permettant cette dématérialisation.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le président à signer la convention de dématérialisation des actes et du budget avec l'État.

1.4 Avenant AURA 2017

Comme évoqué lors du vote du budget, l'AURA ayant fait part d'une augmentation sensible du volume d'heures consacrées à l'élaboration du PADD et du DOO, il est proposé au comité syndical de délibérer sur le versement d'une subvention complémentaire de 20 000€ au titre de l'avenant 2017 à la convention 2016/2018. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Madame Béatrice Pavy-Morançais s'interroge sur le montant qui sera sollicité en 2018 et souhaite qu'un point sur le coût global du SCoT soit présenté au prochain comité syndical. Elle note que le surcoût 2017 est lié en partie à la sortie de 3 communes de la communauté de communes Sud-Sarthe et suggère qu'un dédommagement soit envisagé dans la convention de sortie à intervenir entre les dites communes et leur communauté de commune d'origine.

Monsieur François Boussard approuve.

Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU note que la création de communes nouvelles a aussi généré des modifications donc une part de ce surcoût.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention 2017 avec l'AURA.

1.5 Convention OTVL/PAH

Suite au bilan des animations estivales réalisées par le Pays d'art et d'histoire présenté lors du dernier comité syndical, un avenant à la convention entre le Pays et l'OTVL est proposé pour fixer les modalités d'indemnisation.

Pour mémoire :

| Recettes : | | Dépenses | |
|-----------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
| Billetterie (OTVL) | 4 351,00€ | Salaires saisonnière | 3 651,12€ |
| | | Frais saisonnière | 406,75€* |
| DRAC (subvention PAH) | 300€ | Achat de matériel (lampions etc.) | 325,00€ |
| | | Canoë | 300,00€ |
| Total | 4 651,00€ | Total | 4 682,87€ |

Monsieur Bar, Directeur de l'OTVL, expose les modalités de participation de l'OTVL aux dépenses de fonctionnement assumées par le PETR au titre de l'année 2017, soit le versement de 3 000€ en compensation des frais salariaux.

Une réunion entre les services concernés de l'OTVL et du PETR sera prochainement programmée afin de définir les modalités d'organisation et de répartition des recettes et des dépenses pour 2018 et les années suivantes.

Monsieur le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer l'avenant à la convention 2017. Les modalités instaurées pour 2018 seront incluses dans la convention générale entre le PETR et l'OTVL qui sera présentée lors de la session de vote du budget.

Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président de l'OTVL ne prend pas part au vote.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer l'avenant à la convention 2017 avec l'OTVL telle que jointe en annexe.

1.6 Demande de subvention LEADER

Le Plan Climat du Pays Vallée du Loir s'intéresse en partie au secteur agricole, premier acteur économique du territoire. Des actions d'accompagnement de cette filière sont mises en place dans le but de parvenir à des pratiques plus respectueuses de l'environnement : réunions de sensibilisation, visites de sites, formations et accompagnements personnalisés. Ces actions sont menées avec l'UD CUMA et le CIVAM72.

Il est proposé aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action.

Plan de financement prévisionnel :

| Nature des dépenses | Montant HT | Nature des ressources | Montant HT |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Convention avec le CIVAM et l'UD CUMA | 7 662,50 € | ADEME | 1 379,25 € |
| | | LEADER | 4 750,75 € |
| | | Autofinancement | 1 532,50 € |
| TOTAL des dépenses | 7 662,50 € | TOTAL des ressources | 7 662,50 € |

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « Accompagnement de la filière agricole », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

1.7 Malices au Pays 2017 – modification d'un cofinanceur

La délibération prise le 14 septembre relative au plan de financement de l'action Malices au Pays 2017 comportant une erreur quant à la participation d'un cofinanceur, Monsieur le Président propose au comité syndical de prendre une nouvelle délibération mentionnant la contribution de l'association Le Carroi en lieu et place de la commune de La Flèche. Le plan de financement global n'est pas modifié.

Plan de financement prévisionnel :

| Nature des dépenses | Montant HT | Nature des ressources | Montant HT |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| Communication | 3 286,48 € | Le Carroi | 2 000 € |
| Programmation | 28 664,86 € | Commune du Lude | 2 000 € |
| Ateliers de sensibilisation | 4 182,22 € | Commune de Montval-sur-Loir | 2 000 € |
| Droit d'auteur | 1 741,81 € | Commune de Bazouges-sur-le-Loir | 800 € |
| Technique | 1 504,51 € | Commune de Lhomme | 800 € |
| Transports | 1 926,37 € | Commune de Mayet | 800 € |
| | | Commune de St Jean de la Motte | 800 € |
| | | Centre social de Lucé | 800 € |
| | | CLEA | 8 000 € |
| | | LEADER | 10 000 € |
| | | Autofinancement | 13 306,25 € |
| TOTAL des dépenses | 41 306,25 € | TOTAL des ressources | 41 306,25 € |

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « Malices au Pays 2017 », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

1.8 Achat de véhicule TEPCV

Le comité syndical avait délibéré afin de constituer un groupement d'achat de véhicule électriques dans le cadre de la convention TEPCV. Mais il s'avère plus simple d'avoir recours à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). Pour le véhicule nécessaire au PETR le choix retenu porte sur une Zoé au coût de 19 331 HT bénéficiant d'un bonus écologique de 6 000€ d'un super bonus casse (Clio + 10 ans = 4 000€ et d'une subvention TEPCV de 50%) soit un autofinancement de 4 665,50 € HT.

L'acquisition prévue en 2017 est reportée au 1^{er} trimestre 2018 pour tenir compte des délais de livraison.

Des contacts avec la Mairie de Vaas sont en cours afin de définir le lieu d'implantation de la borne de rechargement dont le coût n'est pas encore arrêté et qui bénéficiera aussi d'une subvention à hauteur de 50% du HT.

M. le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer les bons de commandes du véhicule et de la borne de rechargement ainsi que les dossiers de demande de subvention, dont TEPCV, et toute pièce à intervenir.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer les bons de commandes du véhicule et de la borne électrique, à solliciter la subvention dans le cadre du programme TEPCV ainsi que toute contribution liée à ces acquisitions et toutes pièces à intervenir.

1.9 MACS

Suite à la transformation du Pays en PETR, il est nécessaire de modifier par avenant la convention MACS signée avec la Région des Pays de la Loire en septembre 2015.

Cet avenant sera présenté en commission permanente le 17 novembre.

Monsieur le président sollicite du comité syndical l'autorisation de le signer.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer l'avenant à la convention MACS avec la Région des Pays de la Loire.

À ce jour 22 dossiers ont reçu un avis favorable du comité technique régional, 3 sur le CC Pays Fléchois, 8 sur la CC Loir-Lucé-Bercé et 11 sur la CC Sud-Sarthe. (*Cf. tableau joint*)

2 dossiers seront présentés le 15 décembre (1 CC Sud-Sarthe et 1 CC Pays Fléchois) soit 24 porteurs de projet ayant reçu un accusé de réception de la Région leur permettant d'engager leurs travaux.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 1 030 791€ plafonné à 838 667€ soit 125 800 € de subvention provenant de la Région et sensiblement autant de l'Europe sur le programme LEADER. La convention prévoit, pour chacune des deux phases de 18 mois, 75 dossiers représentant 4 000 000 € de travaux pour 1 200 000€ de subventions.

L'opération se termine en septembre 2018, Monsieur le Président propose d'inviter Madame la Présidente de la Région des Pays de la Loire à une visite médiatisée de quelques réalisations afin d'intensifier la communication sur ce dispositif. Paola Perseille, en charge de la communication et instructrice des dossiers MACS pour le cofinancement dans le cadre du programme LEADER indique qu'une relance a été faite auprès des communes ainsi que sur les réseaux sociaux, une nouvelle vague de dossiers en cours de constitution par les consulaires va être déposés prochainement auprès du PETR.

Monsieur Guy-Michel Chauveau regrette le faible nombre d'entreprises ayant monté un dossier alors que le potentiel existe. Il fait part d'une prochaine rencontre avec le Président de la CMA avec lequel il abordera le sujet

1.10 PIG

Critères d'éligibilité au PIG « précarité énergétique »

Programme envisagé à l'échelle du Pays pour trois années, à compter du second trimestre 2018 :

Ces critères sont « potentiels », s'agissant de ceux retenus pour l'année 2017, qui peuvent être revus et modifiés pour 2018 (critères fixés par l'ANAH).

Les critères en vigueur sont :

- a) Liés aux plafonds de ressources (correspondant au revenu fiscal de référence des particuliers pour l'année N-2). Il n'y aura pas d'aides octroyées pour les personnes qui dépassent ces plafonds. En revanche, une collectivité peut très bien proposer (libre arbitre) une aide financière pour des particuliers qui ne rentreraient pas dans les critères de l'ANAH (exemple : prime de 1000€ pour les foyers qui changent leur chaudière + isolation + menuiseries et qui dépassent les plafonds ANAH de 10%, ou distribution d'un kit écogeste préalablement acheté par la collectivité porteuse du PIG, ...).

- b) Les propriétaires occupants doivent obtenir un gain énergétique de 25% minimum (35% pour les bailleurs) entre l'état actuel et l'état projeté après travaux. Cette évaluation est faite par l'opérateur qui sera retenu dans le cadre du PIG.
- c) Le bien doit avoir plus de 15 ans
- d) Il ne faut pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro « acquisition » depuis moins de 5 ans ou un prêt « combles à 1€ »,
- e) Il ne faut pas avoir commencé les travaux avant le dépôt du dossier ...

Un prestataire doit être retenu pour assurer l'animation-suivi de l'opération avec pour missions :

- Animation-information-Coordination
- Repérage et diagnostic
- Assistance technique, financière et administrative
- Suivi évaluation en continu
-

Plan de financement envisagé :

Durée et coût de l'action : Action sur trois ans sur la base de 100 dossiers/an

| | % | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-----------------------|-----|-----------|-----------|-----------|
| Budget global | 100 | 120 000 € | 120 000 € | 120 000 € |
| ANAH / Département | 50 | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € |
| PETR | 50 | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € |

Ainsi le plan de financement pourrait être le suivant :

| | % | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-----------------------|------|-----------|-----------|-----------|
| Budget global | 100 | 120 000 € | 120 000 € | 120 000 € |
| ANAH / Département | 50 | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € |
| Prime CEE | 27,5 | 33 000 € | 33 000 € | 33 000 € |
| PETR | 22,5 | 27 000 € | 27 000 € | 27 000 € |

M. le Président propose au comité syndical de l'autoriser à lancer une consultation pour le choix du prestataire en charge du suivi animation en incluant dans le cahier des charges une modulation du nombre de dossiers à réaliser annuellement à savoir :

- Une tranche fixe de 60 dossiers
- Deux tranches conditionnelles de 20 dossiers chacune.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à lancer la consultation qui permettra de retenir le prestataire en charge de l'animation et du suivi du PIG.

1.11 Stagiaire PAH 2018

Dans le cadre de la commémoration des 100 ans de la Grande Guerre, la commission culture et patrimoine souhaite mettre en place des actions en 2018.

Les deux attachées de conservation du patrimoine devant consacrer une grande partie de leur temps de travail à la mise en œuvre du CIAP et assurer aussi la continuité de l'ensemble des actions engagées, il est proposé de recourir à un stagiaire de niveau Master sur une durée de 4 à 6 mois à partir de février 2018 pour mener à bien ce dossier.

Monsieur le président sollicite du comité syndical l'autorisation de diffuser un appel à candidature en ce sens dès maintenant afin d'assurer un recrutement en février/mars (période de début des stages étudiants). Les crédits seront inscrits au budget 2018.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à lancer un appel à candidature afin de recruter un étudiant stagiaire à compter de février 2018, à signer la convention de stage et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

2 Informations

2.1 Gestion du matériel culturel

Delphine Massart expose la situation et les préconisations de la commission culture et patrimoine :

Contexte :

Le matériel stocké en différents lieux :

Praticables : Le Carroi, La Flèche

Structure et pendrillons : La Castélorienne, Montval sur Loir

Son, lumières et vidéoprojecteur, Pays, Vaas (depuis été 2017).

Aucune vérification du matériel n'est effectuée avant et après le prêt.

Il n'est demandé ni caution ni paiement.

En 2016 une exigence a été ajoutée : le recours à un technicien spécialisé pour la mise en place et l'utilisation du matériel (sauf vidéoprojecteur).

Aujourd'hui le matériel a subi de nombreuses dégradations suite à des erreurs de manipulation et utilisations malencontreuses.

Utilisation actuelle du matériel :

| FREQUENCE D'UTILISATION DU MATERIEL (entre juin 2016 et mai 2017) | | |
|--|---|--|
| Matériel | Jours/an | Commentaires |
| PRATICABLES | 159 | dont 84 jours/Le Carroi + 18 jours SMPVL |
| STRUCTURE | 161 | dont 83 jours/La Castélorienne + 18 jours SMPVL |
| PENDRILLONS | 65 | dont 38 jours/La Castélorienne + 18 jours SMPVL |
| SON | 229 | dont 86 jours/La Castélorienne + 18 jours SMPVL |
| LUMIERES | 186 | dont 65 jours/La Castélorienne + 19 jours SMPVL |
| TAPIS DE DANSE | 11 | utilisés en continue depuis leur installation à Oizé |
| VIDEO PROJECTEUR | 26 | |
| FREQUENCE D'UTILISATION DU SON OU DE LA LUMIERE (entre juin 2016 et mai 2017) | | |
| Fréquence d'utilisation : | 50 fois /ans dont 17 fois la Castélorienne + 3 fois SMPVL | |
| Nombre de structure l'utilisant : | 31 structures | |

Suggestion :

- Mettre en place un suivi et une vérification technique du matériel avant/après le prêt.
Coût estimé : environ 3000€/an (180h de travail plus petites fournitures pour l'entretien)

Pour financer ce coût supplémentaire, différentes options ont été discutées en commission.

Position de la commission :

- a) Conserver le prêt aux associations et aux communes, c'est-à-dire de ne pas restreindre aux structures culturelles
- b) Faire payer via un système d'adhésion les structures emprunteuses, afin de financer le temps de travail nécessaire pour faire un état des lieux avant et après le prêt (environ 3000€ par an) et prévoir à terme le remplacement du matériel obsolète ou vieillissant
- c) Ne pas supprimer une action culturelle portée par le Pays pour financer ce coût
- d) Transférer la gestion à une ou plusieurs structures intercommunales
- e) Solliciter l'avis du Bureau sur les modalités de ce transfert.

Pont financier :

| Désignation | Valeur initiale | Date d'entrée | Durée | Amorti au 31/12/2017 | VNC |
|-------------------|------------------|---------------|-------|----------------------|-------------------|
| Scène modulable | 17618,28€ | 02/09/2011 | 10 | 6 10 570,97€ | 7 047,31€ |
| Structure de pont | 10227,26€ | 02/10/2012 | 10 | 5 5 113,63€ | 5 113,63€ |
| Vidéo-SMPVL | 770,38€ | 23/04/2013 | 3 | 770,38€ | |
| Tapis danse | 2161,89€ | 29/05/2013 | 10 | 4 864,76€ | 1 297,13€ |
| Pays Sono | 12955,98€ | 17/07/2013 | 10 | 4 5 182,39€ | 7 773,59€ |
| Pays Éclairage | 11949,42€ | 09/08/2013 | 10 | 4 4 779,77€ | 7 169,65€ |
| Total | 55683,21€ | | | 27281,90€ | 28 401,32€ |

À noter que ces acquisitions ont bénéficié de 75% de subvention régionale dans le cadre du CTU3.

Proposition du bureau :

Céder le matériel aux communautés de communes qui en assureront l'entretien en contrepartie tout en s'assurant de sa disponibilité pour le Festiloir et Malice au Pays

Madame Béatrice Pavy-Morançais et Monsieur François Boussard objectent que leurs collectivités ne disposent ni du personnel compétent ni de l'espace de stockage nécessaire.

Madame Galiène Cohu, Présidente de la commission culture et patrimoine expose les arguments ayant guidé le choix de la commission notamment la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les associations qui animent la vie des communes mais n'ont pas les moyens financiers de louer du matériel à un prestataire. La commission considère néanmoins qu'il n'est pas possible de continuer sur le modèle actuel, complexe dans la mise en œuvre des prêts et non sécurisé puisque le Pays ne dispose pas de technicien en mesure de vérifier le matériel.

Delphine Massart interpelle les élus en soulignant le risque à poursuivre le prêt de matériel qui pourrait s'avérer dangereux et qui continuera à se dégrader.

Monsieur le Président clôt le débat en priant la commission de faire de nouvelles propositions et décide de poursuivre le prêt dans les conditions actuelles.

2.2 Lancement de la campagne de mécénat pour le Voyage Numérique

La commission culture-patrimoine a validé le nom du « Voyage Numérique en Vallée du Loir » en remplacement du CIAP (provisoire). Conformément à la délibération du comité syndical, le Pays a conventionné avec la plateforme Commeon. La campagne de mécénat participatif a été lancée mardi 07 novembre et se prolongera jusqu'au 18 décembre (soit 41 jours). Une campagne d'e-mailing et de relai sur les réseaux sociaux (Facebook et twitter) est en cours. Les dons sont ouverts aux particuliers et aux entreprises qui peuvent bénéficier jusqu'à 66% de déductions fiscales. Sur la page consacrée au projet, l'objectif à atteindre est 10 000 €.

2.3 Choix du prestataire informatique

Conformément à la délibération du comité syndical, après avoir consulté les membres du bureau, M. le Président a signé le devis avec la société Microtec de Marçon pour le renouvellement du serveur et d'une partie du parc informatique.

L'installation pourrait être réalisée fin novembre début décembre, il reste à ajuster le transfert de contrats jusqu'alors conclus avec la société Conty, prestataire historique.

2.4 Choix du prestataire Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la refonte du site

La commission communication réunie le 06 octobre dernier a orienté son choix vers « Version Digitale » (Agence Conseil en performance numérique et stratégie digitale basée à Tours). Le coût est de 4 975 € TTC pour l'analyse des besoins, l'élaboration du rubriquage, la rédaction du cahier des charges et le phasage et chiffrage du projet (la tranche ferme de la consultation).

Conformément à la délibération du comité syndical, M. le Président a signé ce devis.

La réunion de lancement est prévue vendredi 10 novembre.

2.5 Lettre SCoT

La troisième lettre SCoT est sortie, elle sera diffusée sur l'ensemble du territoire fin décembre / début janvier via les bulletins communautaires.

2.6 Contrat de ruralité

La signature du contrat de ruralité en présence de M. le sous-Préfet est prévue le 10 novembre à 11h00.

3 Questions diverses

Dates des prochaines réunions

| | |
|---------------------------|--|
| Le 30 novembre | bureau à 14h30 |
| Le 21 décembre | comité syndical à 18h00 |
| Le 25 janvier 2018 | bureau à 14h30 - préparation du DOB |
| Le 15 février 2018 | comité syndical à 18h00 – DOB |
| Le 22 mars 2018 | bureau à 16h00 comité syndical à 18h00 - vote du budget |
| Le 17 mai 2018 | bureau à 16h00 comité syndical à 18h00. |

Fait à Vaas le 9/11/2017

Le Président
Régis VALLIENNE